

## Exigences de l'USP concernant la Politique agricole 2030

### L'essentiel en bref

La politique agricole à partir de 2030 doit offrir des perspectives positives aux familles paysannes. Tout à fait dans l'esprit de la motion 22.4251 « Rapport sur l'orientation future de la politique agricole. Concrétisation la ligne stratégique », l'USP demande d'axer cette politique sur les quatre aspects suivants :

1. Garantie de la sécurité alimentaire
2. Réduction de l'empreinte écologique tout au long de la chaîne de création de valeur
3. Amélioration des perspectives économiques et sociales
4. Simplification des instruments

Selon les chiffres actuels, l'agriculture a encore du chemin à parcourir dans de nombreux domaines, raison pour laquelle il faut sans plus tarder profiter de la PA2030 pour préparer les prochaines étapes. L'USP demande en particulier que :

- l'introduction du nouvel instrument des **taxes incitatives soit abandonné**
- l'**ensemble de la chaîne de valeur soit mise à contribution**, dans l'esprit d'un système alimentaire global.
- les **conditions-cadres du marché soient adaptées** afin d'améliorer la situation économique des familles paysannes.

### Garantie de la sécurité alimentaire



La production agricole suisse doit pouvoir couvrir au moins la moitié de la demande indigène en denrées alimentaires. Or, le taux d'auto approvisionnement net n'était toutefois que de 42 % en 2024. La sécurité alimentaire nationale ne peut donc pas être assurée. Les mesures proposées par la Confédération, notamment l'introduction de taxes incitatives, aggraveraient non seulement la situation économique des familles paysannes, mais auraient également des répercussions négatives sur la sécurité alimentaire. **C'est pourquoi l'introduction de taxes incitatives est une ligne rouge pour l'USP.** En revanche, il est impératif d'améliorer la situation des familles paysannes sur le marché, comme le demande l'USP dans son « paquet lié au marché »<sup>1</sup> comprenant de nombreuses mesures.

L'USP demande de :

- poser les bons jalons en vue de promouvoir l'**agriculture productrice**, par exemple en développant les mesures d'amélioration structurelle.
- mettre en œuvre des mesures de soutien à la production selon le « paquet lié au marché », comme l'augmentation des contributions à des cultures particulières dans la production végétale.

L'USP s'oppose :

- à ce que le nouvel instrument des **taxes incitatives**<sup>2</sup> soit introduit, car cela entraînerait une augmentation des coûts de production et une charge administrative supplémentaire.
- à la mise en place d'obligations et d'incitations supplémentaires afin d'**extensifier** la production.

## Réduction de l'empreinte écologique tout au long de la chaîne de création de valeur



Ces dernières années, les familles paysannes ont largement contribué à améliorer la situation écologique. La mise en œuvre des mesures prévues dans le plan de réduction des produits phytosanitaires a permis de réduire de plus de 50 % les risques liés à l'utilisation de ces produits. En outre, la superficie consacrée à la promotion de la biodiversité dépasse désormais 200 000 hectares et la proportion d'exploitations disposant d'étables particulièrement respectueuses des animaux est passée à 67 %.

L'USP demande :

- de reconnaître à leur juste valeur les prestations fournies par les familles paysannes et qu'il soit donc renoncé à imposer des exigences supplémentaires dans le domaine de l'écologie.
- de responsabiliser davantage les niveaux en aval de la **chaîne de création de valeur dans le cadre de conventions d'objectifs**.

L'USP s'oppose :

- au **renforcement** des exigences dans le domaine des paiements directs et des PER.
- au fait que les familles paysannes doivent **assumer à elles seules la responsabilité** d'un système alimentaire durable.

## Amélioration des perspectives économiques et sociales



La situation économique et sociale des familles paysannes présente des lacunes importantes et nécessite donc des améliorations de toute urgence. En conséquence, la PA 2030 doit se concentrer sur la suppression de ces écarts par rapport aux objectifs. Le revenu du travail par unité de main-d'œuvre familiale s'élève en moyenne à 59 136 francs par an. Alors que le Conseil fédéral aurait dû intervenir, la part des exploitations dont le revenu est supérieur au revenu de référence a même diminué depuis 2020. De plus, la charge de travail est très élevée, comme le montre le temps de travail hebdomadaire des membres de la famille moyen de 60 heures. Ce chiffre n'a pas changé depuis 2020. Ici aussi, la situation peut être améliorée grâce à la mise en œuvre du « paquet lié au marché »<sup>3</sup> élaboré par l'USP.

L'USP demande :

- d'améliorer la **situation des agricultrices et des agriculteurs** sur le marché, par exemple en prenant en compte le calcul des coûts complets lors de la fixation des prix indicatifs, en exploitant le potentiel d'optimisation dans la protection douanière, en améliorant la déclaration des méthodes de production interdites en Suisse ainsi qu'en augmentant les contributions à des cultures particulières et les suppléments pour le lait.
- d'utiliser le **salaire médian pour calculer le revenu de référence** en vue d'une évaluation équitable de la situation économique des familles paysannes.

L'USP s'oppose :

- à l'**enjolivement** de la situation économique des familles paysannes et au délaissage des défis sociaux.
- aux **coupes injustifiées** dans le budget agricole visant à rétablir l'équilibre des finances de la Confédération.

## Simplification des instruments



La charge administrative dans l'agriculture est très gourmande en temps et en argent à tous les niveaux, des familles paysannes aux services de la Confédération et des cantons. Pour l'USP, l'un des grands objectifs de la PA2030 est d'exploiter pleinement le potentiel de simplification et d'introduire des mesures concrètes qui apportent sécurité et stabilité au système.

L'USP demande :

- de conserver la validité de la prochaine politique agricole **pendant 12 ans**.
- que la **numérisation contribue à améliorer la situation des exploitations agricoles** et que les familles paysannes soient soutenues dans ce domaine.

L'USP s'oppose :

- au fait que la **saisie des données** entraîne une charge administrative plus importante qu'elle ne contribue à simplifier les choses.
- au fait que les simplifications dans le cadre de l'administration **n'aient d'effet qu'au niveau des services de la Confédération et des cantons**.

Annexe : évolution d'une sélection d'indicateurs

Indicateur	Valeur actuelle (2024)	Évolution depuis 2020
Taux d'auto approvisionnement net	42 % <sup>4</sup>	-7 % <sup>5</sup>
Réduction à un niveau convenable des risques liés à l'utilisation des produits phytosanitaires	Objectif atteint <sup>6</sup>	
Somme des surfaces de promotion de la biodiversité	200 861 ha <sup>7</sup>	+4 % <sup>8</sup>
Proportion d'animaux avec un programme SST	67 % des UGB <sup>9</sup>	+5,4 % <sup>10</sup>
Revenu du travail par unité de main-d'œuvre familiale	59 136 francs <sup>11</sup>	+0,9 % <sup>12</sup>
Part des exploitations dont le revenu du travail est supérieur au salaire de référence	Plaine = 37,4 % Collines = 23,7 % Montagne = 16,2 % <sup>13</sup>	Plaine = -5,4 % Collines = -2,5 % Montagne = -0,7% <sup>14</sup>
Temps de travail hebdomadaire à temps plein pour les membres de la famille	60,6 h (2023) <sup>15</sup>	0 % <sup>16</sup>

<sup>1</sup> «paquet lié au marché» dans la PA2030 (Link folgt)

<sup>2</sup> [https://www.sbv-usp.ch/fileadmin/sbvuspch/04\\_Medien/Medienmitteilungen/PM\\_2024/240717\\_Factsheet\\_Lenkungsabgaben\\_oeffentlich\\_def\\_fr.pdf](https://www.sbv-usp.ch/fileadmin/sbvuspch/04_Medien/Medienmitteilungen/PM_2024/240717_Factsheet_Lenkungsabgaben_oeffentlich_def_fr.pdf)

<sup>3</sup> «paquet lié au marché» dans la PA2030 (Link folgt)

<sup>4</sup> <https://agrarbericht.ch/fr/marche/developpement-du-marche/degre-dautosuffisance>

<sup>5</sup> <https://2022.agrarbericht.ch/fr/marche/developpement-du-marche/taux-dauto-approvisionnement>

<sup>6</sup> <https://www.news.admin.ch/fr/nsb?id=100962>

<sup>7</sup><https://www.agrarbericht.ch/fr/politique/paiements-directs/contributions-a-la-biodiversite>

<sup>8</sup> <https://2021.agrarbericht.ch/fr/politique/paiements-directs/contributions-a-la-biodiversite>

<sup>9</sup> <https://www.agrarbericht.ch/fr/politique/paiements-directs/contributions-au-systeme-de-production>

<sup>10</sup> <https://2021.agrarbericht.ch/fr/politique/paiements-directs/contributions-au-systeme-de-production>

<sup>11</sup> <https://www.agroscope.admin.ch/agroscope/fr/home/themes/economie-technique/economie-dentreprise/dccta/statistique-des-revenus.html>

<sup>12</sup> <https://2021.agrarbericht.ch/fr/exploitation/situation-economique/exploitations-individuelles>

<sup>13</sup> <https://www.agrarbericht.ch/fr/exploitation/situation-economique/exploitations-individuelles>

<sup>14</sup> <https://2021.agrarbericht.ch/fr/exploitation/situation-economique/exploitations-individuelles>

<sup>15</sup> <https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/statistiques/catalogues-banques-donnees.assetdetail.32886008.html>

<sup>16</sup> <https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr.assetdetail.19864489.html>